



Procès-verbal du Comité Syndical du 04 avril 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 04 avril 2023, s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Franck VERNIN, Président.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical pour la présente séance, Monsieur Paulo PAIXAO ayant l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents :

M. Franck VERNIN, Président
M. Paulo PAIXAO, M. Pierre YVROUD, Mme Nicole GAGEY, M. Claude JACQUELOT, M. Didier KERIGER, M. Albert VAN DE BOR, Mme Marie CORNET-VERNET, M. Francis ROUSSET, Mme Hélène LION, M. Thibault FLINÉ, M. Alain THIERY, M. Yannick TORRES, M. Serge DURAND, Mme Marie-Hélène GRANGE, Monsieur Morgan CONQ, M. Kadir MEBAREK, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD.

Étaient représentés :

M. Sylvain JONNET pouvoir donné à M. Paulo PAIXAO, M. Henri de MEYRIGNAC pouvoir donné à M. Pierre Yvroud, M. Jean-Pierre PIERRAIN pouvoir donné à M. Thibault FLINÉ

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Comité Syndical présents, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nombre des délégués syndicaux empêchés.

Le procès-verbal du 14 février 2023 a été adopté à l'unanimité.

Point n°1 : Approbation du compte de gestion 2022

Le point est présenté par M. DUVAL.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation du compte administratif 2022

Le point est présenté par M. DUVAL.

M. MEBAREK demande le montant qu'a représenté l'augmentation de la cotisation traitement.

Mme AH-YAVE répond que l'augmentation de 6.8€ correspond à environ 2 114 000 €, à mettre en relation avec l'augmentation de 16% du coût de la DSP et de 22.5 % des coûts de collecte.

M. MEBAREK souligne que l'on a exécuté la section de fonctionnement à hauteur de 44 %, et demande si ce taux de réalisation est habituel.

Mme AH-YAVE répond qu'au moment de la préparation budgétaire de 2022, il avait été prévu 2 millions à affecter à du préfinancement pour le marché global pour le centre de tri sauf qu'entre-temps, les modalités juridiques d'investissement ont été modifiées et ces 2 millions prévus n'ont pas été consommés, ce qui explique un tel écart et que l'on arrive seulement à 44 % de consommation des crédits affectés et ces 2 millions, on les retrouvera dans le financement de cet équipement sous forme de participation du groupement d'autorité concédante et non pas sur un financement dans le cadre d'un marché global.

Franck VERNIN, Président, quitte la salle au moment du vote.
Le comité Syndical désigne M. Pierre YVROUD pour le remplacer.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Affectation du résultat 2022

Le point est présenté par M. DUVAL.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement – déchèterie de Vaux-le-Pénil

Le point est présenté par M. DUVAL.

M. YVROUD indique qu'il trouve cela très bien et que cela permet de mettre en cohérence les budgets avec les PPI.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Vote du BP 2023

Le point est présenté par M. DUVAL.

M. VAN DE BOR demande s'il est normal d'acquérir un terrain pour l'extension des déchèteries.

M. VERNIN répond qu'auparavant les terrains étaient fournis par les adhérents pour les constructions initiales. Pour les extensions, dues notamment à l'augmentation des filières REP, c'est le SMITOM qui réalise l'acquisition du terrain.

M. VAN DE BOR : indique que la déchèterie de Saint Fargeau Ponthierry doit être aussi délocalisée et demande si le SMITOM achètera aussi le terrain.

M. VERNIN répond que le terrain appartenant à un agriculteur, il s'agira également d'une acquisition, sans intervention des communes.

Mme GRANGE indique que l'acquisition de ce terrain va à l'encontre de la lutte contre l'artificialisation des sols.

M. VAN DE BOR indique que le terrain de l'actuelle déchèterie sera végétalisé afin de compenser.

M. MEBAREK, concernant l'autofinancement, indique qu'auparavant, l'ensemble de l'autofinancement avait été affecté à l'investissement sans recourir à l'emprunt et que cela nous avait été préjudiciable par la suite.

M. DUVAL précise que le non-emprunt de 2023 est une pause au milieu d'une tempête des taux, mais la réalisation du PPI à venir ne pourra pas être autofinancée et fera l'objet d'emprunt. Des entretiens auprès d'organismes financiers ont déjà été réalisés.

Mme AH-YAVE indique que l'on est en attente des résultats des consultations en cours, afin de connaître les enjeux des investissements et la masse critique pour emprunter. Cela pourra être réalisé dès le mois de juin et nous reviendrons vers le Comité Syndical si nécessaire pour une décision modificative, mais cela dépendra des taux d'intérêts en cours et des vrais besoins à financer.

M. DUVAL indique que lors de la période d'élaboration du budget 2023, les banques ont eu tendance à augmenter les taux, mais en les remontant, cela freine le développement économique. Reste à connaître les orientations qui vont être prises : la poursuite de l'augmentation ou une stabilisation des taux.

Il ne faut pas oublier que sur l'ensemble des capitaux dus, nous avons remboursé les emprunts historiques mais emprunté à la même hauteur : les taux ont baissé mais pas l'endettement, on ne s'est pas désendetté, on a remplacé de la dette chère par de la dette moins chère.

Le vote est adopté à l'unanimité

Point n°6 : Admission en non-valeur

Le point est présenté par M. DUVAL.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°7 : Election de 2 vice-présidents suite à un changement parmi les délégués du SMICTOM de la région de Fontainebleau siégeant au SMITOM-LOMBRIC et à une démission

Présentation du point par M. VERNIN

Mme NOUHAUD indique qu'au sein du SMITOM, elle était en charge de la communication, ce qui demande beaucoup d'implication, et s'est rendue compte qu'elle manquait de temps pour s'y consacrer pleinement.

Mme LION indique être conseillère municipale en charge de la transition écologique à la Mairie d'AVON. Elle a été ingénieur dans l'industrie en charge du département environnement et risques industriels d'une usine SEVESO. Elle a ensuite créé une entreprise de formation, (accompagnement, nature), et avec l'aide d'un partenaire, elle réalise des séminaires en nature pour les entreprises, elle a également un bureau d'études qui touche à la permaculture et travaille actuellement sur un projet « science civilisation et éducation au changement climatique ».

M. FLINÉ indique être adjoint au Maire à Fontainebleau en charge de l'espace public (voirie, circulation, stationnement, cadre de vie) depuis juillet 2022.

Il précise être collaborateur parlementaire pour deux sénateurs du Val de Marne.

Après vote à bulletin secret, Mme LION est élue 5^e Vice-Présidente à l'unanimité.

Après vote à bulletin secret, M. FLINÉ est élu 13^e Vice-Président à l'unanimité.

Point n°8 : Autorisation de signature de la convention ECO TLC

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas d'autres questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°9 : Avenant n° 3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage de l'opération et la réalisation d'un centre de tri des déchets d'emballages ménagers

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°10 : Avenant n° 1 au marché 202104MPF intitulé « collecte et transport des déchets ménagers et assimilés de 12 communes de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux – lot 3 »

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°11 : Avenant n° 2 au marché 202001MPF intitulé « collecte et transport des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine – lot n° 3 »

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°12 : Avenant n° 34 à la délégation de service public

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

Ce point ne suscite pas de questions particulières et est adopté à l'unanimité.

Point n°13 : Modification du règlement intérieur des déchetteries

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

M. VERNIN précise que lorsque le site de Réau a été ouvert, il était prévu de fermer la déchèterie de Savigny Le Temple, ce qui n'a pas été fait à l'époque, bien que la fréquentation soit très basse.

M. CONQ indique que les jours de fermeture auront un impact sur les habitants de Savigny le Temple qui sont mécontents de cette fermeture, d'où son abstention à ce vote.

M. VERNIN s'engage à ce que le groupe de travail continue à réfléchir et analyser les nouveaux impacts de ce calendrier car les enjeux sont importants pour tout le monde.

M. VAN DE BOR indique que sur Saint Fargeau Ponthierry, il y a de nombreux dépôts sauvages, pris en charge par les services municipaux et déposés en déchèterie.

M. VERNIN rappelle que l'accès aux déchèteries est gratuit pour les communes avec un quota annuel et que cela est financé par la TEOM.

Mme AH-YAVE indique qu'une réunion se tiendra d'ici le mois de juin avec les services techniques des mairies utilisant les déchèteries, afin que tous les éléments remontés soient pris en compte dans le futur marché d'exploitation des déchèteries.

Mme NOUHAUD remercie pour la prise de cette décision, cette déssectorisation devrait permettre une meilleure répartition des habitants sur les déchèteries de Bourron-Marlotte et de Vulaines, celle de Vulaines étant surchargée.

Vote : MAJORITE (20 voix)

1 abstention (M. CONQ)

Point n°14 : Instauration du tri à la source des biodéchets

Le point est présenté par M. Franck VERNIN.

M. VERNIN précise que l'expérimentation fonctionne très bien sur le territoire de la CCBRC mais moins bien dans les collectifs des quartiers nord de Melun.

Mme AH-YAVE indique que concernant la CCBRC, après 1 mois et demi, si la dynamique reste la même, nous serons à une moyenne de 30 kg/hab/an, ce qui est extraordinaire.

Côté melun, nous nous sommes heurtés à des gens qui n'arrivaient pas à manipuler correctement les bornes. Un rappel de communication va être réalisé.

L'habitat collectif reste assez hermétique à la problématique des déchets, entre le mal logement et les difficultés d'emploi, le déchet n'est pas une préoccupation.

Cette délibération va nous de souscrire une demande de subvention auprès du Fonds Vert. Il s'agit d'une opération de 885 000 € d'investissement.

Ceux qui vont amener leurs déchets alimentaires en apport volontaires, sont des gens qui sont déjà motivés et qui réalisent le tri de leurs emballages.

Objectif de déploiement d'une trentaine de points à la fin 2023, étalé jusqu'en 2025 (zone par zone).

Il faut y adosser la bonne communication.

M. CONQ demande si réglementairement, on n'a pas d'obligation d'intervenir auprès des collectifs ?

Mme AH-YAVE indique qu'à terme, ils seront dotés de bioseaux, à déverser ensuite dans les bornes en apport volontaire.

M. VERNIN indique qu'il n'y aura pas une collecte en porte à porte, ce qui supposerait aussi un bac supplémentaire et de lourds coûts de collecte.

Mme AH-YAVE précise que cela supposerait, sur les territoires à compétence collecte, un bac supplémentaire, (manque de place), et il faudrait également assurer le lavage des bacs poubelles (qui fait partie du coût de fonctionnement, non financé par le fonds vert).

M. VERNIN précise que l'on va être aidé, au niveau communication, par un dispositif national qui va se mettre en place.

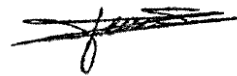
M. YVROUD demande si, en été, il n'y aura pas trop d'odeurs.

Mme AH-YAVE indique que la règle est de minimum d'une fois par semaine et qu'en fonction de l'adhésion et de la période, il faudra adapter la partie vidage et lavage.

Ce point est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Franck VERNIN